

Journée de grève et rassemblement du 10 novembre : forte mobilisation.

**NOMBREUX EN GRÈVE, COMBATIFS EN RASSEMBLEMENT,
LES AGENTS DES LYCÉES D'ÎLE-DE-FRANCE
S'OPPOSENT À L'ALLONGEMENT DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL.**

Dans la foulée de la journée de grève du 20 septembre qui avait déjà vu les agents de nombreux lycées d'Île-de-France faire grève pour s'opposer au nouveau règlement de la région qui allonge leur temps de travail, et à l'appel des cinq mêmes syndicats (CGT, CFTC, SUD éducation, SYNPER, UNATOS), les agents se sont mis en grève très nombreux ce 10 novembre. Plusieurs cantines n'ont pu être assurées, d'autres ont dû distribuer des repas froids, les agents ont très majoritairement arrêté le travail dans de nombreux lycées, jusqu'à atteindre 100% de grévistes dans certains établissements.

La mobilisation a été forte malgré les difficultés de diffusion de l'information et de l'appel à la grève, malgré les tentatives d'intimidation de certains gestionnaires (affirmations mensongères selon lesquelles si les agents faisaient grève le 10 la journée du 11 serait aussi comptée comme journée de grève, ce qui fut officiellement démenti lors de l'entrevue entre la délégation et les représentants de l'exécutif régional), malgré aussi des rumeurs mensongères et tendancieuses alimentées par deux organisations syndicales qui, non seulement, n'ont pas voté contre ce nouveau règlement mais qui ont aussi refusé de se joindre à l'appel intersyndical à la grève.

À 10h, des délégations de plusieurs lycées (d'Alembert, Quinet, Balzac, Lamartine...) plus des représentants des agents et des personnels d'autres établissements venant parfois de loin (Étampes par exemple) se sont rassemblés devant le siège de la région.

Le rassemblement bruyant et combatif a clairement exprimé la colère des agents techniques des lycées auxquels la région tente d'imposer un règlement qui exclut la pause déjeuner du temps de travail, supprime le décompte des jours fériés du temps de travail et vise à faire rattraper une heure de RTT par journée d'arrêt de travail en cas de maladie !

Devant la fin de non recevoir opposée par la région il a fallu toute la détermination des personnels rassemblés devant le siège du conseil régional pour faire plier l'exécutif et permettre à une délégation représentative d'être reçue. C'est donc au bout de deux heures de chants, de slogans et de sifflets et finalement de blocage de la rue de Babylone que la région a dû accepter de recevoir la délégation des personnels en grève.

Le mépris affiché à l'égard des grévistes s'est quelque peu effrité face à la mobilisation dans les lycées et à la détermination des personnels présents au rassemblement. L'arrogance habituelle des représentants de l'exécutif, peu experts en matière de dialogue social, a fini par laisser apparaître quelques incertitudes quant à leur capacité à faire appliquer ce règlement tel qu'il est. Ils ont dû admettre face à la délégation qu'ils devraient certainement ré-examiner la question du rattrapage RTT en cas d'arrêt de travail et qu'ils devraient aussi revoir la clarté du texte qui encourage l'arbitraire de certains gestionnaires et chefs d'établissements.

Deux journées de grève et deux rassemblements devant le siège du conseil régional ont commencé à ébranler les certitudes de l'exécutif. La région qui a, par exemple, confié l'évaluation de la mise en place de ce nouveau règlement à une officine privée, professionnelle dans l'art de poser les questions et d'en interpréter les réponses, a finalement annoncé que les organisations syndicales seraient consultées et qu'elles pourraient s'exprimer lors de cette évaluation. C'est bien peu, mais c'est le signe que les personnels commencent à se faire entendre. Les organisations syndicales à l'origine de cette mobilisation des personnels ont fait valoir que ces deux journées de grève doivent être considérées comme des éléments incontournables de cette évaluation. Nous pensons à SUD éducation que la parole doit très largement être donnée aux personnels pour qu'ils puissent s'exprimer.

Les cinq organisations syndicales qui ont appelé à la grève les 20 septembre et 10 novembre, doivent se rencontrer ce jeudi pour faire le point et envisager la suite de ce mouvement. C'est le moment d'enfoncer le clou et de ne pas lâcher.

La région Île-de-France s'attaque aux conquêtes sociales des agents. Nous disons non à ce règlement qui impose des mesures de régression sociale qui viennent s'ajouter aux suppressions de postes, aux non remplacements des agents en arrêt de travail, à la multiplication des tâches, au non respect de l'aménagement des postes en cas de handicap reconnu, et au renforcement de la pression hiérarchique.

Dans les établissements, la dégradation des conditions de travail, la multiplication des tâches et l'allongement du temps passé à travailler concernent toutes les catégories de personnels. Dans certains lycées, des enseignants se sont joints à la mobilisation des agents. Les attaques sont, en effet, de même nature pour l'ensemble des personnels qu'ils soient fonctionnaires de l'état ou de la collectivité territoriale. C'est la voie à suivre pour mettre en échec cette politique de régression sociale.

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

32 HEURES HEBDOMADAIRES MAXIMUM

NON AU RATTRAPAGE RTT EN CAS D'ARRÊT

TEMPS DE REPAS DANS LE TEMPS DE TRAVAIL

DÉCOMPTE DES JOURS FÉRIÉS DANS LE TEMPS DE TRAVAIL

UNE VRAIE PAUSE HABILLAGE/DÉSHABILLAGE.